

PI | حزب الاستقلال  
Π.Κ.Θ.ΔΙΝΣΘ+ΣΣΥΠ.Α.Π

# Elections 2021 Programme national 2021-2026

**L'équité  
maintenant**





Les élections de 2021 interviennent dans une conjoncture politique, économique et sociale délicate, caractérisée par une baisse du niveau de confiance dans l'action publique, un accroissement des manifestations d'incertitude et une absence de visibilité, lesquels se sont aggravés avec la pandémie, et ce en contraste avec le plafond avancé créé par la Constitution de 2011 en interaction avec les attentes des citoyens. Cette disparité est due aux choix économiques et sociaux qui ont marqué la dernière décennie et qui n'ont pas placé le citoyen au centre des politiques publiques. Ces politiques ont produit des échecs économiques et sociaux qui ont détruit la totalité des acquis que le Maroc avait réalisés au fil du temps, et sont devenus un obstacle au développement plutôt que son moteur.

La hausse des taux de chômage et le creusement de l'endettement, outre l'aggravation des disparités sociales, qui dépassent aujourd'hui les 46%, excédant le seuil critique, sont autant de régressions qui ont rendu l'action publique inefficace et aggravé la réticence du citoyen vis-à-vis de la politique, alors que la cadence du gouvernement est empreinte de lenteur et d'attentisme, ainsi d'absence d'initiative et d'esprit de réforme.

Le Parti de l'Istiqlal a alerté le gouvernement à plusieurs reprises sur la nécessité d'être proactif dans le traitement des problèmes économiques et sociaux, plutôt que de se satisfaire des réactions. A cet égard, et sur la base de sa position dans l'opposition nationale istiqlalienne, le Parti de l'Istiqlal a pris l'initiative lors de la période de boycott populaire de 2018, de présenter un mémorandum où il appelle le gouvernement à intervenir et à répondre aux réclamations populaires pour réduire les prix, protéger les classes vulnérables et préserver les gains de la classe moyenne. Cependant, le gouvernement a préféré jouer le rôle de spectateur plutôt que d'être un acteur clé pour approuver les baisses de prix et répondre aux demandes des citoyens et les protéger.



Convaincu que la mission de l'opposition n'est pas seulement de critiquer l'action du gouvernement autant qu'il s'agit d'exiger de présenter des alternatives et de former une force de proposition pour faire avancer la roue des réformes, le Parti Istiqlal a immédiatement pris l'initiative, après l'annonce du confinement sanitaire, d'appeler le gouvernement à créer une relance économique, et de faire du Covid-19 l'occasion d'approuver les réformes nécessaires, et ce par le biais d'un mémorandum renfermant sa vision de réforme et de sortie de crise. Il a ainsi proposé des mesures directes pour relancer le tissu entrepreneurial national, qui est le premier moteur de l'économie nationale, et pour accompagner les familles face aux répercussions de la crise du Covid 19, particulièrement les familles travaillant dans les secteurs les plus touchés, et qui ont connu un revers sans précédent à cause du confinement. Toutefois, le gouvernement n'a pas interagi, une fois de plus, avec toutes ces initiatives et s'est montré satisfait de la gestion quotidienne de la pandémie, n'accompagnant même pas les initiatives audacieuses menées par Sa Majesté à cet égard.

L'attentisme, qui a caractérisé dès le début l'action gouvernementale, outre la brèche existence entre les composantes de la majorité, a nui à l'efficacité de cette action, et conduit à l'improvisation dans les décisions et à l'ajournement de réformes qui allaient constituer inévitablement une valeur ajoutée pour notre pays et préparer le climat politique, économique et social nécessaire aux grands chantiers nationaux dans lesquels le Maroc s'engage sous la conduite de Sa Majesté le Roi.

Partant de ces faits, le Parti de l'Istiqlal considère les élections du 8 septembre 2021 comme une opportunité de changement et appelle les citoyens et citoyennes à y participer massivement afin de choisir un gouvernement cohérent, porteur d'un esprit réformiste et capable de sortir le Maroc de la crise économique et sociale qu'il traverse.

La dynamique que connaît notre pays sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, sous la forme de l'initiative de lancer de grands chantiers de développement et sociaux, dont les plus importants concernent sans doute la généralisation de la protection sociale, la stratégie nationale de l'eau, le programme Intelaka pour soutenir les jeunes entrepreneurs, et la publication des résultats des travaux de la Commission spéciale sur le nouveau modèle de développement. Tout cela appelle l'existence d'un gouvernement fort, capable d'initiative et de traduire tous ces projets en politiques cohérentes, avec des objectifs clairs et une vision globale des problèmes économiques et sociaux.

En revanche, le Parti de l'Istiqlal se présente à ces élections, fidèle à sa vision de la gestion des affaires publiques, qui place la justice sociale au centre des politiques publiques, et considère la prospérité sociale comme l'objectif premier de toute intervention publique. C'est cette vision qui a été fondée par la Charte de l'Egalitarisme économique et social, et que le parti a consacrée dans toutes les positions qu'il a occupées, que ce soit dans l'opposition ou par sa participation au gouvernement ou sa direction.

Sur la base de cette vision, le Parti de l'Istiqlal estime que parvenir à la justice sociale dans la période à venir et préserver les acquis de notre pays en termes de lutte contre la pauvreté et la précarité, développer l'économie nationale et créer suffisamment d'emplois pour réduire le chômage, en particulier chez les jeunes et les groupes vulnérables, ne sera atteint qu'en opérant des ruptures dans le système socio-politique et économique marocain. Parmi les plus importantes d'entre elles il y a la rupture avec la société du clientélisme, des privilèges et de la rente, en passant à une société d'égalité des chances et de la primauté de la loi, afin de restaurer la confiance en l'action publique et en le climat économique de notre pays.



Du point de vue du Parti de l'Istiqlal, il faut également rompre avec les pratiques administratives empreintes de réactivité et qui fait du responsable gouvernemental ou territorial un simple sapeur-pompier, au lieu d'un visionnaire stratégique qui crée des solutions efficaces pour répondre aux défis économiques et sociaux au niveaux national et international.

Il est également devenu urgent de passer de politiques sectorielles incohérentes et non intégratives à des politiques encadrées par une vision stratégique et une vue d'ensemble avec des priorités nationales claires. Il est nécessaire d'évaluer de manière objective et transparente les stratégies qui ont épuisé leur horizon temporel afin d'en tirer des leçons et de faire le bilan des expériences, afin que nous puissions développer des programmes alternatifs avec une vision claire et des objectifs cohérents.

Dans la vision du Parti de l'Istiqlal, il n'est pas possible de réaliser l'alternative sociétale souhaitée et la renaissance économique que nous désirons tous, sans aller vers la construction de l'être humain pour parvenir à l'égalité des chances pour tous et à la vie décente, et pour contribuer à la réalisation du développement économique et social et de l'investissement optimal du capital humain national.

La politique d'investissement dans les infrastructures a constitué une politique judicieuse qui a permis au Maroc d'accroître son attractivité pour les investissements, mais aujourd'hui il est devenu nécessaire de remédier à l'insuffisance du niveau de réhabilitation du capital humain, parallèlement à l'exploitation optimale de ces infrastructures en stimulant et en finançant directement les investissements productifs, créatifs et employant le plus grand nombre de Marocains.

Le Parti de l'Istiqlal considère la publication des propositions du nouveau modèle de développement, une étape charnière importante pour l'essor du Maroc et une opportunité d'établir les réformes institutionnelles nécessaires au décollage économique et à l'instauration de la justice sociale et spatiale. A cet égard, le Parti de l'Istiqlal appelle à accélérer l'adoption de la charte nationale de développement qui va émerger du nouveau modèle de développement, laquelle devra bénéficier de l'unanimité de tous les partenaires, et qui constituera un document de référence définissant les grands choix nationaux et encadrant les politiques publiques.

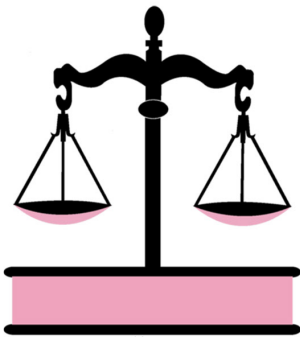
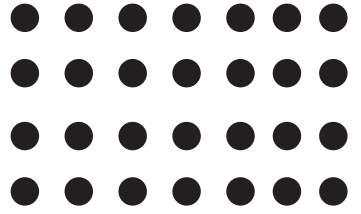
A cet égard, le Parti de l'Istiqlal insiste sur la nécessité d'accélérer le parachèvement de l'instauration de la régionalisation avancée en renforçant l'indépendance financière des Régions et en leur fournissant les compétences nécessaires pour remplir efficacement leur rôle de développement. Il est également nécessaire de renforcer les élus et de les impliquer dans toutes les étapes des politiques publiques pour les implanter au mieux territorialement.

Sur la base de tous ces piliers, le Parti de l'Istiqlal se présente aux prochaines élections avec la pleine confiance que les citoyennes et les citoyens vont cautionner une alternative politique et économique qui permettra à notre pays de surmonter les difficultés de la présente conjoncture et de construire l'avenir, avec une orientation dont la principale caractéristique est de sortir l'économie nationale de la crise actuelle, d'accélérer son développement et de concrétiser la justice sociale.

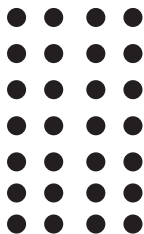
En réponse aux aspirations des citoyens et des citoyennes, fort de son expérience réussie dans tous les secteurs qu'il a eu à gérer et dans sa direction de l'Exécutif, le Parti de l'Istiqlal se dirige vers les prochaines échéances avec un programme réaliste qui répond aux spécificités de toutes les catégories du peuple marocain, en quête d'atteindre les objectifs réalistes et ambitieux suivants :

# 13

Grands objectifs  
réalistes  
et ambitieux



PI | حزب الاستقلال  
Π.Θ.ΔΙΗΣΘ+ΣΣΗ.Π



- 1** Relèvement de la cadence de croissance à environ 4%
- 2** Réduction du taux de chômage à moins de 9% au niveau national et le chômage des jeunes à moins de 20%, tout en portant les taux d'activité des femmes à plus de 30% au lieu de 20% actuellement
- 3** Octroi à chaque jeune marocain d'une opportunité d'emploi, de formation ou d'accompagnement afin de mettre en place un projet productif et générateur de revenus
- 4** Activation de la protection sociale universelle avec gratuité de soins pour les femmes durant la période de grossesse, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et une couverture complète de toutes les maladies chroniques
- 5** Sortir un million de familles de la pauvreté et de la précarité sur la base de l'accompagnement de 200.000 familles par an
- 6** Protection et élargissement de la classe moyenne tout en augmentant son pouvoir d'achat de plus de 20 % et en offrant les conditions économiques et sociales pour l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne dans le monde rural
- 7** Réduction des écarts sociaux et spatiaux à moins de 39% au lieu de 46,4%, selon l'indice de Gini
- 8** Mobilisation du système éducatif – toutes composantes confondues – dans le but de classer le Maroc parmi les 60 pays les meilleurs au monde (au lieu des derniers rangs dans les indicateurs internationaux en relation avec ce domaine)
- 9** Généralisation du préscolaire pour 100 % des enfants, dès l'âge de quatre ans, avec la mise en place d'une gouvernance permanente et efficace pour le contrôle de la qualité
- 10** Promotion et développement des zones frontalières et montagneuses à travers une répartition équitable et rationnelle des projets publics sur les Régions
- 11** Contrôle des prix en plafonnant les bénéfices de la commercialisation des carburants et réorganisation des marchés de gros
- 12** Mise en place effective de l'Amazigh en tant que langue officielle du Royaume avec le renforcement du statut de la langue arabe et l'ouverture sur plus d'une langue étrangère
- 13** Numérisation de plus de 90 % des services publics avec possibilité à toutes les citoyennes et tous les citoyens d'y avoir effectivement accès





# 8 chartes, 4 chantiers 154 mesures

pour la mise  
en œuvre réelle  
de l'équité et  
la concrétisation de  
la pleine citoyenneté  
pour tous  
les Marocains



## Charte avec la famille



**Protection de la famille marocaine  
et restauration de sa cohésion,  
sa dignité et son développement**

La famille marocaine a bénéficié d'une grande attention au sein du Parti de l'Istiqlal, dans la pensée et la pratique. Le parti a toujours œuvré pour protéger l'identité de la famille marocaine, préserver ses acquis et s'efforcer d'améliorer ses conditions de vie. Dans le même esprit, le Parti de l'Istiqlal œuvrera dans la période à venir pour accompagner les familles et leur permettre de scolariser leurs enfants dans des conditions qui leur garantissent la qualité minimale de l'enseignement public afin que la justice scolaire devienne une réalité tangible. Le Parti de l'Istiqlal s'engage également à soutenir les familles par des incitations fiscales pour les frais d'éducation de leurs enfants dans le secteur privé, afin que nous puissions préserver les acquis de la classe moyenne et élever le niveau de vie des catégories à faible revenu.

D'autre part, et en l'absence d'un système de santé public solide, la famille marocaine contribue pour plus de 50% des dépenses médicales, dont la plupart vont au secteur privé, tandis que les familles pauvres éprouvent de grandes difficultés à accéder aux services de santé avec leurs propres moyens en raison de la pauvreté et de la précarité. Dans ce contexte, le Parti de l'Istiqlal considère le développement de la qualité de l'offre de santé publique, en le pourvoyant des ressources humaines et logistiques suffisantes, comme une urgence pour soutenir ces familles et mettre en œuvre efficacement le système de protection sociale. Par conséquent, l'offre de santé doit être au niveau de l'augmentation significative de la demande, après l'entrée en vigueur du système de protection sociale.

Dans le même sillage, le Parti de l'Istiqlal s'engage à accompagner les familles vulnérables et pauvres avec des mesures directes pour surmonter les répercussions de la crise du Covid-19 et préserver les acquis nationaux dans l'élimination de la pauvreté. Le parti veillera également sur :

- 1 La mise en œuvre d'un programme national visant à sortir un million de familles de la pauvreté et de la précarité sur la base du registre social unifié, en soutenant 200.000 familles par an ;
- 2 La réorganisation des structures impliquées dans les programmes de protection et d'accompagnement social en assurant l'implication des familles concernées dans les programmes de renforcement des capacités éducatives et techniques et le travail citoyen, et en les aidant à réaliser des activités génératrices de revenus ;



- 3 Le lancement d'une politique intégrée de protection des familles contre le surendettement, et la mobilisation des mécanismes de médiation pour annuler et rééchelonner certaines dettes, pour les familles en situation d'urgence et sociale difficile ;
- 4 L'action pour assurer gratuitement des cours de soutien pédagogique dans les écoles publiques ;
- 5 L'action pour le versement des allocations familiales aux mères, dans la fourchette de 300 dirhams par mois pour chaque enfant, dans le cadre de la généralisation de la protection sociale aux non-fonctionnaires et les salariés ;
- 6 L'action pour permettre aux familles marocaines issues de la classe moyenne d'accéder aux logements à un prix abordable et raisonnable (compatible avec leurs capacités financières), de qualité (efficacité énergétique, qualité des matériaux et équipements utilisés, espaces verts) et dans un environnement attractif (infrastructures, services de proximité, transports, lieux de divertissement);

# 8 chartes pour la mise en œuvre de l'équité

## Charte avec la femme



••••• **Autonomisation économique** •••••  
••••• **et politique de la femme, garantie** •••••  
••••• **de sa sécurité et de son respect,** •••••  
••••• **et action pour l'égalité des sexes** •••••

La question de la femme et de l'égalité des sexes est d'une grande importance pour le Parti de l'Istiqlal, en raison de son lien étroit avec les principes de justice sociale et la contribution féminine au développement économique et social, et les répercussions positives de cette question sur le niveau de vie de la famille. Le Parti de l'Istiqlal a œuvré pour accompagner la femme au sein du parti à assumer des postes de responsabilité à tous les niveaux, et il a toujours été pionnier dans le plaidoyer pour l'égalité des genres politiquement, économiquement et socialement. Partant de cet élan, le Parti de l'Istiqlal considère que malgré tous les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes, il subsiste des dysfonctionnements auxquels il faut remédier.

Sur le plan politique, la présence des femmes aux postes de responsabilité est encore faible, que ce soit dans les collectivités locales ou au niveau des deux Chambres du parlement, en plus de leur faible représentation dans les gouvernements successifs depuis la Constitution de 2011. A cet égard, le Parti de l'Istiqlal s'engage, avec des mesures importantes, à dépasser le tiers dans la perspective de la parité dans la représentativité des femmes dans tous les conseils élus d'ici 2026, et à œuvrer à la réhabilitation de la société et de la femme afin que nous puissions préparer la phase post-discrimination positive, de manière à ce que la femme marocaine puisse obtenir des acquis politiques sans aucune discrimination.

D'autre part, le statut économique de la femme a connu une régression importante ces dernières années. Le rapport du Forum économique mondial pour l'année 2020 place le Maroc au 143ème rang sur 153 pays en termes d'égalité des sexes, avec un taux ne dépassant pas 22%, ce qui constitue une régression par rapport aux acquis, car ce pourcentage était de l'ordre de 28 % en 2005. Par ailleurs, le taux d'entrepreneuriat féminin ne dépasse pas 12% du tissu entrepreneurial marocain, et le taux d'activité des femmes est de 19,4%, contre 70% pour les hommes.

Afin d'éliminer ces disparités, le Parti de l'Istiqlal s'engage à adopter des mesures visant à accroître l'accès des femmes au marché du travail, à stimuler la création d'entreprises féminines et simplifier l'accès au foncier, en plus des mesures visant à assurer la justice du genre dans les salaires dans le secteur privé et l'accès des femmes aux postes de direction. Toutes ces réformes ne peuvent être réalisées sans investissement dans les structures qui soutiennent la réinsertion des femmes et des filles à travers une éducation de qualité, en veillant à ce qu'elles aient les compétences et les aptitudes qui leur permettront d'accéder à des opportunités d'emploi décent et à même de progresser socialement, à travers des mesures urgentes, comprenant:



- 7 Le renforcement des structures d'accueil dans les secteurs privé et public pour permettre aux femmes de concilier famille et travail : crèches, transports scolaires, télétravail, temps partiel et continu, et l'inscription de ces mesures dans la responsabilité sociale de la direction et entreprise ;
- 8 Le lancement d'un programme pour encourager l'entrepreneuriat des femmes et la facilitation de leur accès au financement bancaire ;
- 9 L'activation de la loi-cadre sur la parité et la non-discrimination à l'égard des femmes;
- 10 La mise en place de l'instance de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination;
- 11 La création des mécanismes et des institutions de vigilance et d'assistance - au niveau territorial - au profit des femmes victimes de violences ;
- 12 La mise en place d'un programme spécial pour la promotion de la femme dans le monde rural ;
- 13 Le renforcement de l'approche genre dans les politiques publiques, et l'intégration du droit à l'égalité et du principe de parité dans les programmes et structures de gestion ;
- 14 La création d'un observatoire national avec des antennes régionales pour le suivi de la mise en œuvre de l'égalité des genres ;
- 15 Le développement d'un programme pour aider les femmes à bénéficier de microcrédits bancaires afin d'exercer une activité indépendante génératrice de revenus ;
- 16 L'action en vue de la présentation d'un projet de loi contre la violence conjugale ;
- 17 L'action pour la révision de la loi sur les nominations aux hautes fonctions dans la Fonction publique de façon à ce que soit adopté un mécanisme clair de discrimination positive en faveur des femmes.

## Charte avec la jeunesse



**Une stratégie intégrée pour  
favoriser l'inclusion sociale  
et économique des jeunes  
et renforcer leurs aspirations**



Les jeunes sont considérés comme l'un des plus importants affluents du capital immatériel de notre pays et comme une richesse nationale, surtout à la lumière du « bond démographique » que connaît notre pays. Cette catégorie de la population doit être valorisée de manière optimale dans le développement du pays, économiquement et socialement. Cependant, la situation actuelle, qui se caractérise par des taux de croissance faibles, des opportunités d'emploi en baisse à chaque point de croissance, et des taux de chômage élevés chez les jeunes et les diplômés, en plus de la présence d'un fort pourcentage d'entre eux en dehors de l'école, fait que cette richesse nationale soit gaspillée et non exploitée de manière optimale pour remplir les rôles économiques et sociaux qui leur sont confiés. Cela limite également leur créativité et leur innovation.

D'autre part, la faible participation politique des jeunes et l'absence de politiques publiques ciblant cette catégorie et répondant à ses spécificités, au cours de la dernière décennie, ont contribué à la maintenir en dehors du cercle de décision économique et politique.

Sur la base de ce qui précède, et conformément au contenu du nouveau modèle de développement, le Parti de l'Istiqlal vise, lors de la prochaine législature, à travailler à la réhabilitation de la catégorie des jeunes en termes de formation et de perfectionnement des compétences, pour faire progresser cette composante vitale de notre société. Le parti s'engage également à développer l'économie nationale et à la rendre capable de créer les opportunités d'emplois nécessaires pour accueillir cette importante catégorie de la population active, en plus d'adopter des politiques publiques qui répondent aux spécificités des jeunes et leur permettent de renforcer leur participation dans le cycle économique, la vie sociale et l'action publique et politique de notre pays. A cet effet, le parti travaillera à la programmation et à la mise en œuvre des mesures suivantes :

**18** Adoption d'une politique intégrée de la jeunesse, en faisant une cible des politiques publiques, et mise en place d'un dispositif pour accompagner et motiver les jeunes et libérer leurs énergies par l'investissement optimal de leurs talents et capacités créatives ;

**19** Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'urgence pour réduire le taux de chômage des jeunes à moins de 20% ;

- 20** Offrir une opportunité - au moins - d'emploi ou de formation (École de la deuxième chance) ou mettre en place un projet productif et générateur de revenus pour chaque jeune homme et chaque jeune femme ;
- 21** Adopter des contrats de service civil volontaire et rémunéré dans le secteur public, les collectivités locales ou dans des associations de la société civile, et lancer des banques de projets locaux pour les jeunes ;
- 22** Création de 100 espaces pour la santé des jeunes d'ici 2026 qui tiennent compte de leurs spécificités conformément à une stratégie nationale de promotion de la santé physique et psychologique des jeunes et de lutte contre l'addiction ;
- 23** Octroi aux jeunes d'une carte unifiée leur permettant de bénéficier de services spécifiques à des conditions préférentielles, notamment de bénéficier de réductions de plus de 50 % dans les transports en commun, les équipements sportifs et culturels, Internet et les frais administratifs, y compris le passeport et la carte d'identité nationale ;
- 24** Lancer un programme d'équivalence des diplômes d'études, professionnels et de formations obtenues auprès des établissements privés, ainsi que la validation des expériences professionnelles et leur équivalence avec les diplômes agréés par l'Etat ;
- 25** Permettre aux jeunes les plus démunis de recevoir une bourse spéciale pour contracter les mariages et favoriser des offres spéciales et des incitations au logement à leur profit ;
- 26** Édicter des dispositions légales pour des peines alternatives pour certains délits, notamment pour les mineurs et les jeunes ;
- 27** Offrir un cadre juridique à la formation professionnelle et offrir aux jeunes une plateforme garantissant l'égalité des chances et fédérant les offres de formation des secteurs public et privé ;
- 28** Organiser la participation des jeunes aux mécanismes de dialogue et de concertation, ainsi qu'aux travaux des conseils élus, et à la contribution à la préparation, au suivi et à l'évaluation de leurs programmes de développement ;



- 29** Développer le programme « Intelaka », accompagner les jeunes entrepreneurs qui bénéficient du financement de ce programme, et leur donner la priorité dans les appels d'offres publics ;
- 30** Prolonger la bourse de 6 mois après l'obtention du diplôme pour aider les jeunes à trouver leur premier emploi ;
- 31** Offrir une aide financière aux jeunes afin de pouvoir se déplacer jusqu'au lieu d'un entretien de formation/travail qui se situe loin de chez eux ;
- 32** Organiser des programmes de formation rémunérés pour les jeunes au niveau des collectivités locales ;
- 33** Offrir des incitations financières au secteur privé pour l'accueil et l'encadrement des stagiaires ;
- 34** Le relèvement du plafond des contrats « ANAPEC » et leur ouverture aux jeunes non diplômés ;
- 35** Développer le sport scolaire et universitaire avec la généralisation des infrastructures sportives dans les centres ruraux et les quartiers marginaux des villes ;
- 36** Favoriser une offre territoriale diversifiée et équitable de services destinés aux jeunes dans les domaines de la formation, de la culture, des sports, du tourisme et des loisirs et en faciliter l'accès à des conditions préférentielles ;
- 37** Élaborer un plan national pour aborder et affronter les dangers auxquels sont confrontés les jeunes et les immuniser contre les menaces de la toxicomanie, de l'extrémisme et de la criminalité.

## Charte avec les personnes âgées



**Personnes âgées :**  
**Œuvrant pour rendre**  
**la pareille et bénéficiant**  
**de la sagesse, de l'expérience**  
**et de l'expérience de nos**  
**seniors**



La question des personnes âgées fait partie des problèmes auxquels la société marocaine est confrontée, notamment avec les mutations démographiques en cours dans le Royaume.

Le Parti de l'Istiqlal accorde une attention particulière à la protection de cette catégorie et propose un programme basé sur le bénéfice de l'expérience et de l'expertise des personnes âgées dans le processus de développement et de les accompagner pour faire face aux difficultés de la vie à travers plusieurs mesures :

- 38** Prise en charge à 100 % des personnes âgées de plus de 70 ans et créer un revenu minimum vieillesse ;
- 39** Lancer un programme d'aide aux personnes âgées, en cas de handicap, en leur permettant, ainsi qu'à leurs familles, de recourir à des assistants spécialisés pour répondre à leurs besoins essentiels et briser, le cas échéant, leur isolement social ;
- 40** Créer des conseils consultatifs d'experts et de personnes âgées qualifiées pour accompagner les institutions nationales, les organismes publics et les collectivités territoriales afin de bénéficier des compétences et des expériences du troisième âge ;
- 41** Lancer un programme pour encourager les personnes âgées dans leur cheminement entrepreneurial en facilitant leur accès aux incitatifs, bourses, prêts et financements pour la réussite de leurs projets entrepreneuriaux. Ce programme peut être utilisé 5 ans avant l'âge officiel de la retraite.



# 8 chartes pour la mise en œuvre de l'équité

## Charte avec les personnes handicapées



**Inclusion effective des personnes handicapées**



Les personnes en situation de handicap sont considérées comme faisant partie des catégories sociales précaires, prioritaires. Pour cette raison, le Parti de l'Istiqlal a prévu plusieurs mesures pour leur intégration effective dans la société, leur permettre d'accéder aux écoles publiques et au marché du travail, faciliter leur mouvement. Ces procédures se résument comme suit :

- 42** Lancer un programme pour assurer l'accès des enfants handicapés à l'école publique tout en assurant l'accessibilité, en motivant et en aidant les familles concernées afin de permettre à leurs enfants de s'épanouir et d'apprendre, et en utilisant l'expertise nécessaire à cet effet ;
- 43** Élaborer et activer un plan d'action pour l'inclusion effective des personnes handicapées dans le marché du travail, en allouant annuellement une part des postes budgétaires à cette catégorie, en organisant des concours standardisés et en incitant le secteur privé à faire de même ;
- 44** Encourager et soutenir l'accessibilité et la circulation des personnes handicapées en activant des mécanismes pratiques et permanents de contrôle de la capacité des dépendances publiques à les recevoir, et en subventionnant les équipements nécessaires pour leur circulation à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence, du lieu de travail et des espaces publics ;
- 45** Mobiliser une enveloppe financière suffisante du Fonds de cohésion sociale, pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- 46** Apporter un soutien aux familles chargées d'enfants handicapés ;
- 47** Adopter une démarche citoyenne visant à changer l'image stéréotypée des personnes handicapées.

## Charte avec la classe moyenne



**Élargir et renforcer la classe moyenne et augmenter son pouvoir d'achat**





La classe moyenne est la soupape de sécurité de la société et sa tranche qui motive le changement positif et le progrès intellectuel et social, elle est le lien entre les classes et le principal moteur de la demande interne et de la dynamique économique.

La dernière décennie a été témoin d'un grand épuisement des acquis de la classe moyenne, celle-ci s'étant réduite du fait de la baisse du pouvoir d'achat en général, en l'absence de politiques sociales visant à préserver et valoriser ses acquis et à élargir ses composantes.

Abstraction faite de la controverse entourant la définition précise de la classe moyenne, les statistiques indiquent que cette classe ne bénéficie pas équitablement du processus de redistribution offert par les politiques publiques, que ce soit en matière de politique fiscale, de politique budgétaire ou de politiques sectorielles. Alors que les classes aisées profitent davantage des différents types de soutien offerts par ces politiques en l'absence totale de justice sociale.

Partant de tout cela, le Parti de l'Istiqlal s'engage dans la période à venir à mener les réformes nécessaires pour que les politiques publiques puissent jouer leur rôle de redistribution d'une manière qui réponde à la justice sociale et préserve les acquis des classes vulnérable, pauvre et moyenne, sans prodiguer l'argent public à des catégories qui n'en ont pas besoin.

Le parti s'est également engagé à mettre en place des mesures pour investir dans le capital humain, en particulier pour les catégories vulnérable et pauvre, et à créer des mécanismes d'avancement professionnel en consacrant la culture de la formation tout au long de la vie pour stimuler la mobilité sociale croissante et lutter contre l'héritage générationnel de la pauvreté.

Il ne fait aucun doute que la mise en efficience optimale du chantier de la protection sociale contribuera à la création d'une nouvelle génération de la classe moyenne, notamment dans le monde rural et parmi les travailleurs du secteur informel, lesquels doivent être incités à adhérer dans l'économie organisée par des motivations fiscales appropriées, et en les accompagnant pour développer leurs compétences, leur expérience et leurs affaires. À cet égard, le Parti de l'Istiqlal s'engage à prendre les initiatives suivantes :

- 48** Développer une politique intégrée et multidimensionnelle pour la promotion de la classe moyenne (par exemple dans les transports, le logement, le tourisme, l'accès à la culture et au divertissement), en approfondissant le sentiment d'appartenance à cette classe et en dissipant les craintes pour son avenir.
- 49** Œuvrer à la réduction du poids et du coût de la solidarité familiale au sein des familles des classes moyennes, en renforçant les dispositifs de protection sociale tels que la couverture santé, les retraites et les régimes complémentaires, qui permettront l'épargne, celui-ci étant l'une des caractéristiques fondamentales de la classe moyenne ;
- 50** Réduire la pression fiscale sur la classe moyenne et la classe à faible revenu en revoyant les tranches d'imposition sur le revenu ;
- 51** Inclusion d'une déduction fiscale pour frais de scolarité dans l'enseignement privé sur le revenu individuel total dans la fourchette de 500 dirhams par mois ;
- 52** Légaliser et plafonner les frais d'études dans les établissements d'enseignement privé afin de réduire la lourde charge de ces frais sur les budgets des familles ;
- 53** Augmenter le taux de la déduction fiscale des intérêts perçus sur les prêts pour l'acquisition de la résidence principale de 10 à 20 % du revenu imposable total ;
- 54** Mettre en place un système d'assurance maladie complémentaire pour la classe moyenne afin de réduire le montant des dépenses de santé supportées par les familles et de renforcer la stabilité sociale ;
- 55** Activer le partenariat entre les secteurs public et privé pour offrir des logements répondant aux attentes de la classe moyenne tout en assurant la cohésion sociale dans les quartiers ;
- 56** Augmenter la réduction de l'impôt sur le revenu pour les familles de 360 dirhams à 1080 dirhams par assujetti (soit 90 dirhams par assujetti et par mois) ;
- 57** Accélérer la généralisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire avec la contribution de la Région et des collectivités territoriales (en fournissant les ressources et les conditions appropriées) pour que tous les enfants bénéficient du service éducatif.

## Charte avec les habitants du monde rural



**Réhabilitation et amélioration  
des conditions de vie des  
habitants du monde rural  
et réduction des disparités  
spatiales**





Bien que les zones rurales constituent environ 40 % de la population marocaine et 43 % de la population active, et contribuent à environ 20 % du produit intérieur brut, et malgré les politiques adoptées et les possibilités mobilisées ces dernières années pour leur développement, la population rurale souffre de la pauvreté avec un taux de 74%, comme elle souffre des disparités dans le domaine des services publics de base. Alors que certaines régions riches, dans les zones urbaines en particulier, accaparent une certaine qualité dans ces services publics, des zones rurales vivent en isolement et restent loin d'atteindre le niveau minimum de services. Les zones rurales sont également connues pour des disparités flagrantes, par rapport aux centres urbains, en ce qui concerne le taux d'investissements publics, le climat attractif pour l'investissement et la disponibilité des opportunités d'emploi, ce qui entrave la réalisation du développement dans ces zones.

Pour réhabiliter les zones rurales, le Parti de l'Istiqlal s'engage à adopter des politiques ciblant ces zones en termes d'amélioration de leur accès aux services publics de base, et en termes de réhabilitation économique et sociale, afin qu'elles deviennent des lieux de vie décente et autonome.

A cet égard, le Parti de l'Istiqlal s'engage à prendre les mesures suivantes :

- 58** Réaliser une stratégie intégrée sur une période de 10 ans pour le développement du monde rural, la réhabilitation du capital humain, la valorisation des ressources naturelles, du tourisme et de la culture rurale, et le développement global ;
- 59** Création d'agences régionales de promotion du monde rural et de fonds régionaux de financement des activités économiques rurales ;
- 60** Élaborer un plan de création de sociétés de développement local rural qui doivent jouer un rôle clé dans le développement rural, la création d'emplois et de partenariats entre les secteurs public et privé ;
- 61** La réhabilitation et le développement de 200 centres ruraux et le renforcement de leur attractivité par la mise à disposition d'équipements de base et de loisirs et la création d'espaces dédiés à diverses activités économiques ;
- 62** 62- Adoption d'un programme national, en partenariat avec les collectivités territoriales, pour assurer le transport scolaire permanent en milieu rural ;
- 63** 63- Orienter l'appui aux petits agriculteurs et apporter une expertise technique aux producteurs dans toutes les activités du système de production agricole ;

- 64** Permettre au petit agriculteur d'accéder directement aux marchés afin d'améliorer ses revenus et réduire les marges d'intermédiation préjudiciables au niveau de vie du petit agriculteur et au pouvoir d'achat du consommateur ;
- 65** Elaborer un plan de formation et de formation continue dans les domaines des activités rurales pour faciliter l'insertion des jeunes et accroître leurs capacités, et rapprocher l'Agence Nationale pour l'Emploi et les Compétences du monde rural ;
- 66** Réforme structurelle des lois relatives au foncier agricole pour l'adapter aux problématiques actuelles (division foncière, urbanisation, transitions démographiques) et accélérer la résolution des litiges liés au foncier agricole ;
- 67** Création de plus de 1 000 points de télémédecine agréés dans les zones reculées pour réduire les disparités dans les aires de santé ;
- 68** Mise en place de guichets unifiés pour fournir des services administratifs aux citoyennes et citoyens du monde rural ;
- 69** Mise en place de zones de relance économique pour le monde rural, privilégiant la formule locative et maintenant la possibilité d'achat ;
- 70** Intégrer l'économie sociale comme levier de développement rural et de réduction des inégalités ;
- 71** Promouvoir l'emploi rural décent à travers :
- L'élaboration d'un plan de formation et de formation continue dans les domaines des activités rurales pour promouvoir la performance des travailleurs ruraux, améliorer leurs conditions de travail et augmenter leur pouvoir d'achat ;
- L'activation de la main-d'œuvre mobile du monde rural, et la diffusion de l'expérience des unités mobiles de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences ;
- Le développement des activités liées à la forêt : valorisation des produits forestiers, exploitation du bois et des plantes aromatiques et médicinales.

## Charte avec les entreprises et les artisans



**Entreprise compétitive,  
opérateur et producteur  
de valeur ajoutée nationale et  
accompagnement des artisans,  
professionnels et commerçants**



Le secteur privé est le principal moteur de l'économie nationale et la principale source d'emplois utiles. L'existence d'entreprises compétitives et de systèmes économiques intégrés capables de créer de la valeur ajoutée et de s'adapter aux changements économiques et au développement des marchés, tant au niveau national qu'international, permet à l'économie nationale de créer l'accumulation nécessaire pour parvenir à un développement durable.

Les enjeux sur le marché national et les marchés mondiaux sont liés à l'étendue de la capacité de l'entreprise à créer des produits à haute valeur ajoutée et à la complexité industrielle, et à résister à la concurrence étrangère dans un climat économique caractérisé par l'ouverture.

La crise du Covid-19 a démontré la fragilité du tissu entrepreneurial marocain et en même temps sa capacité à s'adapter aux contraintes et aux transformations, et ce tissu se compose majoritairement de petites et moyennes entreprises, de sorte qu'avec le début de la pandémie, 143.000 entreprises ont fermé leurs portes, notamment dans le secteur du tourisme et des services. L'accompagnement de ces entreprises pour sortir de la crise est une priorité nationale. À cet égard, le Parti de l'Istiqlal s'engage à développer des incitations fiscales et financières ciblées pour atténuer les problèmes de liquidité auxquels ces entreprises sont confrontées, en particulier après la crise économique causée par la pandémie.

Dans la même optique, le Parti de l'Istiqlal continuera à améliorer le climat des affaires et à soutenir les petites et moyennes entreprises avec des structures d'accompagnement efficaces pour faciliter leur accès au financement ou leur apporter une expertise technique.

L'importance du soutien au produit national réside dans le renforcement de l'industrie nationale, mais aussi dans ses répercussions positives sur la balance commerciale et la balance des paiements. Dans ce cadre, nous protégerons, avec audace et volontarisme, le produit national de toutes pratiques commerciales contraires à l'éthique des échanges commerciaux.

La crise du Covid-19 a démontré le rôle effectif de la catégorie des marchands dans la cohésion sociale de la communauté marocaine, alors que de grands groupes d'artisans et de professionnels ont été touchés par les répercussions de cette pandémie. Le Parti de l'Istiqlal s'engage à prendre des mesures spéciales pour protéger et développer les métiers, l'artisanat national et les commerçants de proximité.

Dans ce cadre, nous assurerons l'activation des mesures suivantes :



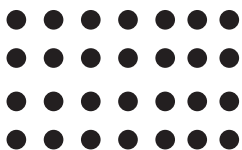
- 72** Établir un programme urgent de sauvetage des entreprises et des métiers touchés par les répercussions de la pandémie, en étendant et en élargissant les aides publiques, en réduisant la charge fiscale et sociale et en réglant les situations juridiques, financières et fiscales difficiles résultant de la pandémie ;
- 73** Généraliser l'application de la priorité nationale dans les marchés publics portant sur les emplois créés au niveau national, directement ou indirectement ;
- 74** Adoption du critère de préférence locale quant aux transactions des collectivités territoriales afin d'encourager et de développer les entreprises locales ;
- 75** Faire bénéficier les moyennes, petites et très petites entreprises des commandes publiques et parapubliques en activant le « Small Business Act » dans une perspective régionale, puis nationale, avant de les ouvrir à l'international ;
- 76** Renforcer la compétitivité des entreprises par l'encouragement de la capacité d'innovation et de recherche technologique des entreprises (incitations fiscales, soutien financier via des fonds d'investissement dédiés...) ;
- 77** Edicter un programme sous la forme d'un « Passeport de l'entreprise » qui permet la formation à l'amont des entrepreneurs dans le domaine de la gestion, de la gestion et de la commercialisation ;
- 78** Le financement de l'acquisition et de l'exploitation des brevets au profit des petites entreprises et des entreprises émergentes à travers la Société Nationale de Garantie et de Financement des Entreprises ;
- 79** Prendre des mesures pour réduire les délais de réalisation en faveur des petites et moyennes entreprises en incluant les entreprises du secteur privé dans l'observatoire des délais de réalisation pour suivre l'évolution des pratiques de toutes les entreprises (publiques et privées), et prendre des mesures injonctives à l'encontre des entreprises responsables de la perte de liquidité des petites et moyennes entreprises ;

- 80** Accompagner la transition énergétique des entreprises en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, notamment au niveau des énergies renouvelables, afin de réduire la dépendance de l'étranger ;
- 81** Création d'une banque publique nationale d'investissement avec des antennes régionales pour aider au financement et à la restructuration des petites et moyennes entreprises ;
- 82** Accélérer le développement du label « Made in Morocco » en cohérence avec les normes sanitaires post-Covid et du label « Health Responsibility » pour les entreprises en prévision des nouvelles normes de précaution qui seront adoptées au niveau des marchés étrangers ;
- 83** La conclusion de contrats de développement à l'export pour favoriser la diversification des marchés et des produits des entreprises exportatrices ;
- 84** Développer une stratégie industrielle ambitieuse basée sur l'augmentation de la part du Maroc dans les exportations mondiales de 0,92% (2018) à 1,5%, assurer l'expansion et la mise en œuvre effective de la priorité nationale, et augmenter l'attractivité du système de production du pays, la compétitivité et l'innovation des petites, moyennes et grandes entreprises;
- 85** Elaborer un programme national de transfert des activités informelles vers le secteur formel sur une période de 3 ans, à mettre en œuvre grâce à des exonérations fiscales pendant une certaine période, une couverture sanitaire et sociale, et un accompagnement au niveau de l'endurance sociale pendant une période déterminée ;
- 86** La mise à jour du régime fiscal de la contribution professionnelle unifiée, notamment les prescriptions fiscales et le barème approuvé de détermination des marges bénéficiaires des différentes professions soumises à ce régime ;
- 87** Permettre aux artisans et professionnels d'accéder au foncier, afin de pouvoir travailler dans des espaces aménagés pour leurs activités sous forme de quartiers artisanaux, à des prix symboliques, et mettre à leur disposition des espaces d'exposition et de commercialisation des produits ;

- 88** Mettre en place des mécanismes pour étendre le paiement des loyers sur une période de deux ans pour les petits commerçants et artisans traditionnels qui ont été fortement touchés par la crise de Corona ;
- 89** Mettre en place un mécanisme de certification officielle des compétences et expériences des artisans, selon des contrôles précis et un programme de formation, qui leur permettra de mettre à jour leurs qualifications et d'obtenir des certificats officiels reconnus au niveau national, et ouvrir des possibilités de conformité internationale ;
- 90** Lutte contre les activités et pratiques illégales de trafic des produits avariés sur les marchés.

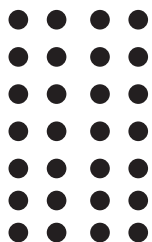


# 4 Chantiers pour atteindre la pleine citoyenneté pour tous les Marocains





# Chantier pour la mise en œuvre et la généralisation de la protection sociale et la couverture sanitaire universelle



En lançant les chantiers de protection sociale dans le discours du Trône pour l'année 2020, Sa Majesté le Roi, que Dieu le protège, a répondu aux besoins sociaux les plus pressants des Marocains, individus et familles, dans les villes comme dans les villages. Cette initiative s'inscrit dans une série d'initiatives royales visant à aborder les problèmes sociaux avec audace et perspicacité. Le Maroc, qui aspire à restructurer son économie et à rejoindre le rang des pays émergents, ne peut parvenir à la réalisation de cette ambition tant qu'une frange importante de ses citoyens est sous la pression de la pauvreté et de la précarité, et en l'absence des fondements de la justice sociale et du principe de l'égalité des chances prévu par la Constitution.

Ce qui se passe aujourd'hui, à la suite de la pandémie de Corona, de la perte par de nombreuses familles de leurs sources de revenus, et de la baisse constante des marges dont dispose l'État pour suivre leur accompagnement, ne laisse aucun doute sur le rôle que jouera l'existence d'un système de protection sociale solide, pour faire face aux répercussions des crises et des fluctuations dans les années à venir. L'importance de ce système ne se limite pas au rôle social joué par l'État à travers lui, compte tenu de son rôle primordial dans la réalisation du développement durable par la réhabilitation du capital humain et la contribution à l'augmentation de sa productivité. Tous les indicateurs qui s'intéressent à l'évaluation du capital humain placent le Maroc au bas de l'échelle en termes de qualification de sa population active. L'indice de la Banque mondiale pour l'année 2019 classe le Maroc parmi les pays qui exploitent son capital humain dans une fourchette de seulement 50 %, et chaque année 5,1 points de croissance sont ainsi perdus.

Par conséquent, l'enjeu pour la période à venir est une bonne mise en place du chantier de la protection sociale, en ligne avec le contenu du nouveau modèle de développement, et ce en restructurant le système de santé afin que l'offre de santé publique devienne plus compétitive et qualifiée pour suivre la cadence de la demande accrue de services de santé générée par la généralisation de la protection sociale.

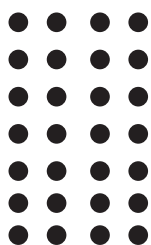
Et à travers l'instauration d'une réforme institutionnelle du secteur et en améliorant un système de ciblage social afin que cet important chantier national soit mis en place avec l'efficacité nécessaire, et conscient de l'importance critique et sensible de ce chantier, le Parti de l'Istiqlal promet de lui accorder la priorité et l'attention nécessaires pour le mener à bien dans les délais impartis, et s'engage à travailler à la mise en œuvre des mesures pratiques suivantes :

- 91** 91- Le renforcement de l'action sociale et le développement de sa gouvernance en coordonnant les travaux de tous les acteurs impliqués dans la généralisation de la protection sociale, et la promulgation des textes organisationnels nécessaires pour classer les catégories juridiques des acteurs sociaux, leurs rôles et domaines de travail, et les règlements de leurs interventions pour légaliser les rôles de médiation dans le domaine de la protection sociale ;
- 92** 92- Accélérer la mise en œuvre du Registre social unifié et du Registre national de la population, assurer l'efficacité du chantier de protection sociale et la durabilité de ses ressources, l'orienter vers les catégories nécessiteuses et unifier le budget des programmes de soutien social pour améliorer la vision et la transparence financière, faciliter le suivi et l'évaluation et assurer la pérennité des programmes ;
- 93** 93- Activer le Fonds Zakat et développer un mécanisme de solidarité sociale par des cotisations sociales et de solidarité pour une durée de 3 ans, en œuvrant à l'augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés des secteurs monopolistiques ou protégés pour les placer au même niveau du secteur financier, avec l'inclusion des redevances environnementales ;
- 94** 94- Edicter la carte sanitaire nationale en vertu d'une loi, laquelle carte doit englober à la fois le secteur public et le secteur privé, et être à même de garantir une justice spatiale sanitaire ;
- 95** 95- Renforcer la vigilance sanitaire par la création d'un Conseil supérieur de veille et de sécurité sanitaires et d'un comité scientifique consultatif permanent, avec l'adoption d'un plan national d'urgence sanitaire et de lutte contre les catastrophes sanitaires ;
- 96** 96- Produire des textes juridiques et réglementaires pour mettre en œuvre la généralisation de la protection sociale, et réorganiser le système institutionnel public de l'action sociale pour activer cet important atelier ;
- 97** 97- Adopter une réforme globale des systèmes de retraite afin de les regrouper en deux pôles : un pôle public et un pôle privé, dans la perspective de les unifier à terme ;
- 98** 98- Elaborer un plan national de réhabilitation de l'hôpital public, avec la mise en place d'un programme spécial d'amélioration de l'accueil et de prise de rendez-vous. Travailler à l'établissement d'un réseau intégré de soins d'urgence hospitaliers ou préhospitaliers et d'un système de soins d'urgence en milieu rural ;
- 99** 99- Assurer la programmation et la mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines pour la mise en œuvre du système global de protection sociale avec ses composantes telles que la couverture santé, les allocations familiales et une réforme globale des systèmes de retraite ;
- 100** 100- Couvrir 100% des maladies, et élargir la liste des maladies et des médicaments compensatoires dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire pour englober les maladies chroniques et les médicaments coûteux ;

- 101** Assurer 100% de la santé des mères et des enfants de 0 à 5 ans, des personnes âgées et des personnes handicapées, à travers la création d'un système spécial et d'un processus préférentiel pour ces catégories ;
- 102** Création de la carte d'assurance maladie « Hayat » qui garantit l'accès physique et géographique dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire ; développer en urgence un système d'information sanitaire intégré et multi-usages, à travers une approche participative qui intègre tous les acteurs du domaine de la santé ;
- 103** Développer et activer un programme de promotion de la santé en milieu rural garantissant la convergence des interventions de tous les acteurs du domaine de la santé : collectivités territoriales, secteurs publics, acteurs économiques, sociaux et professionnels. Programme qui renforce le partenariat entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'investissement et de la fourniture de services conformes aux exigences de la carte sanitaire;
- 104** Créer un système pour le service de santé publique qui garantit la réhabilitation, réadaptation et la motivation des professions de la santé (médecins, infirmières, administrateurs et autres) , et ce en créant des processus d'échelonnement, d'intégration et de coordination de la pratique dans les secteurs public et privé ;
- 105** Renforcer l'offre de santé en ressources humaines et réduire le déficit de 50% d'ici 2026, pour les médecins et le personnel infirmier, afin d'atteindre l'objectif de 5 infirmiers pour 1000 habitants ;
- 106** Accélérer et compléter le programme de création d'un CHU, d'une faculté de médecine et d'un centre régional de formation du personnel médical et paramédical dans chaque région du Royaume à l'horizon 2026 dans le cadre d'une vision intégrée fondée sur la création de pôles de l'offre sanitaire en adéquation avec les exigences de la carte sanitaire régionale et locale ;
- 107** Renforcer la sécurité médicale en atteignant au moins 80% d'autosuffisance pour les médicaments essentiels, les fournitures médicales et les vaccins, y compris les stocks stratégiques, et 100% pour les médicaments liés aux maladies chroniques, tout en encourageant et renforçant l'industrie pharmaceutique nationale, en particulier pour les médicaments génériques, et l'exonération de la taxe à l'importation pour les matériaux nécessaires à la fabrication des produits pharmaceutiques stratégiques nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire ;
- 108** Elaborer un plan national urgent pour le sauvetage et la réhabilitation du secteur pharmaceutique national, notamment les pharmacies de proximité, et travailler à reconsidérer l'organisation et le cadrage du secteur dans sa globalité pour assurer sa pérennité et renforcer ses capacités en tant qu'acteur pivot dans le système de santé national qui doit être renforcé ;
- 109** Donner naissance à la Charte Nationale de la Santé, pour définir les principes, les engagements et les interventions de tous les acteurs : secteurs, établissements publics, collectivités territoriales et professionnels œuvrant dans le domaine de la santé.



# Chantier pour consolider la démocratie et renforcer la régionalisation et la gouvernance territoriale



## A- Consolider et renforcer la démocratie et les libertés publiques

Au Parti de l'Istiqlal, nous considérons que la voie du développement démocratique dans notre pays connaît des embûches dues à certaines pratiques régressives.

Ainsi, après les transitions majeures accomplies par notre pays, qui ont été couronnées par la Constitution de juillet 2011, le processus de la réforme politique et institutionnelle est entré dans une zone grise caractérisée par la lenteur et l'hésitation, et l'exercice s'est estompé au seuil de la Constitution sans atteindre son plafond avancé avec ce que l'interprétation démocratique préconise, cette dernière étant une revendication issue de l'unanimité nationale. Tout comme l'utilité des mécanismes de représentation des citoyens, tels le parlement et les conseils locaux élus, a fait l'objet de doute, ainsi que leur capacité à répondre aux besoins et attentes exprimés, ceci en plus de la baisse de confiance dans les partis politiques et leur rôle constitutionnel dans l'encadrement des citoyens, et la faiblesse de leur rôle de plaider, en tant qu'institutions intermédiaires, pour leurs problèmes et préoccupations, et ce en partie comme conséquence des pratiques abusives accumulées qui ont entaché le processus politique et démocratique.

Par conséquent, le Parti de l'Istiqlal propose ce qui suit :

**110** Réviser les lois relatives aux libertés publiques, notamment la loi sur les rassemblements et la loi sur les associations, dans le but de garantir et de sauvegarder les libertés et droits constitutionnels en les rendant conformes à l'esprit de choix démocratique incarné dans la Constitution de 2011, promouvoir et protéger les acquis réalisés dans notre pays dans le domaine des droits de l'Homme et continuer à s'engager dans le système international normatif des droits de l'Homme ;

**111** Réformer les médias publics et revoir leur relation avec le champ politique en élargissant celui de la liberté, en soutenant le pluralisme politique, en s'ouvrant aux différents courants d'opinion et d'expression, en renforçant la présence des médias politiques dans les programmes et les revues d'information, et en améliorant la qualité de contenu des médias politiques dans les chaînes publiques ;

**112** Lancer un dialogue national sur les partis politiques et leurs rôles constitutionnels, dans le but d'élaborer une nouvelle charte collective de l'action politique et de restaurer la confiance et l'initiative.

## B - Renforcement de la régionalisation avancée et de la gouvernance

Le Parti de l'Istiqlal souligne la nécessité de renforcer la démocratie locale, d'impliquer les citoyens dans le processus de développement et de consolider l'option de régionalisation comme option constitutionnelle et démocratique, non seulement comme approche politique et administrative du Royaume mais aussi comme alternative à l'échec des politiques publiques centralisées dans l'élimination des disparités spatiales en matière d'investissements et d'accès aux services publics de base, et par suite les retombées de cela sur la répartition équitable des richesses entre les régions. A cet égard, le Parti de l'Istiqlal considère la régionalisation avancée comme un choix stratégique pour parvenir à un développement intégré et à une bonne gouvernance territoriale, du fait qu'il permet le progrès et le développement spatial, et pour l'équilibre développemental et économique qu'il peut apporter entre les différentes régions et entre les zones au sein de chaque région, afin d'atteindre la justice sociale.

Le parti considère également que la promulgation de la charte de la décentralisation administrative, malgré son insuffisance à donner une vision claire et des pouvoirs aux élus dans les régions, est une étape importante dans le renforcement de la régionalisation avancée, et que le contexte de l'adoption par le Maroc d'un Nouveau Modèle de Développement et l'organisation d'élections générales est une occasion idéale pour renforcer les pouvoirs administratifs et financiers des régions, et pour donner aux élus une position appropriée pour remplir efficacement leurs rôles dans le développement.

Tenant compte de la nécessité de permettre aux régions d'exercer les prérogatives stipulées dans la Constitution et de les exploiter pour libérer les énergies, accélérer la cadence du développement durable et réduire les différences spatiales entre et au sein des régions, le Parti de l'Istiqlal a fait de la région un pilier fondamental pour le développement d'un programme électoral intégré qui relie les objectifs locaux et les orientations nationales.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic de terrain et d'un dialogue direct et continu avec les citoyennes et les citoyens, et sur la base des spécificités et des qualifications de chaque partie séparément, le Parti de l'Istiqlal a formulé un programme visant à atteindre l'égalité des chances, et favoriser un cadre élevé pour une vie décente, un développement économique et social durable, ainsi que l'activation d'une gouvernance efficace au service des citoyens, hommes et femmes, fondée sur une relation contractuelle entre l'État et la région.

Partant de ces convictions, le Parti l'Istiqlal a choisi de se présenter aux élections avec des programmes régionaux élaborés par les cadres du parti dans chaque région du Royaume, sur la base de leur attachement permanent au citoyen, et à partir d'une analyse approfondie des besoins de chaque région, socialement et économiquement. Ces programmes répondent aux spécificités de chaque région et prévoient des mesures directes en matière de promotion des investissements et d'amélioration de la qualité de l'accès des familles aux services de proximité, ainsi que des mesures visant à renforcer les prérogatives et les ressources de la région, et à en faire l'espace et l'acteur fondamental de l'application coordonnée des politiques publiques.

Par conséquent, le Parti de l'Istiqlal propose ce qui suit :

**113** Poursuivre la consolidation de la régionalisation avancée comme mécanisme de base pour réformer la gouvernance de l'État, renforcer la démocratie locale et surmonter tous les déséquilibres liés à la gestion de l'espace. A cet égard, le parti insiste sur l'importance de mobiliser le potentiel humain et financier régional pour contribuer à la réussite de cet important projet démocratique et de développement, ce qui signifie la nécessité de qualifier les élites régionales capables d'accélérer la régionalisation élargie ;

**114** Œuvrer au transfert de larges compétences de l'Etat à la région parallèlement au transfert de ressources matérielles et humaines suffisantes, et d'une manière qui garantisse l'indépendance dans la gestion financière et administrative de la région, et qui fasse de cette dernière un véritable pôle de développement et un levier de développement humain et de promotion sociale, et un partenaire incontournable de l'Etat ;

**115** Conclure des programmes contractuels entre l'Etat et les régions selon une approche axée sur les résultats, afin de traduire et renforcer la profondeur régionale et spatiale dans les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles et les politiques publiques ;



- 116** Respecter la cohésion et la convergence des programmes d'aménagement du territoire avec les programmes de travaux et d'aménagement pour le reste des collectivités territoriales d'une part, et les grands choix de l'Etat d'autre part ;
- 117** Activer le Fonds de solidarité entre les régions, tout en assurant la répartition équitable de ses ressources, selon des critères objectifs et transparents ;
- 118** Une réelle activation de la décentralisation administrative, appui et renforcement des structures administratives décentralisées et délégation de larges pouvoirs à celles-ci de la part des administrations centrales à travers l'adoption du mécanisme de contractualisation ;
- 119** Développer le rôle des centres régionaux d'investissement (CRI) en les transformant de guichets pour règles et procédures en Agences régionales de promotion et de développement des investissements et de l'entrepreneuriat, en pleine coordination avec l'Agence marocaine pour le développement de l'investissement et de l'exportation au niveau régional, et ce de telle manière que chaque CRI intervient pour relancer sa région dans le cadre d'objectifs prédéfinis au niveau de la décision régionale ;
- 120** Renforcer la démocratie participative et simplifier les procédures et formalités liées au dépôt des propositions et pétitions législatives par les citoyens et les acteurs, assurer l'intégration avec les mécanismes de la démocratie représentative, et organiser et clarifier les relations entre les institutions de gouvernance et les autres institutions constitutionnelles ;
- 121** Créer des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux pour renforcer la démocratie participative et impliquer la société civile organisée dans le processus de développement régional ;
- 122** Activer et renforcer les nouveaux rôles de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), activer les différentes recommandations des organismes de contrôle des deniers publics et œuvrer au suivi de leur mise en œuvre ;
- 123** Réduire le délai entre le moment où une décision est prise, au niveau national ou territorial, et le moment où elle est appliquée et mise en œuvre, ce qui renforcerait la crédibilité de l'action politique et représentative ;
- 124** Renforcer la stabilité juridique qui donne de la perspective et sécurise les relations et les transactions à long terme, à travers la mise en œuvre de lois-cadres ;
- 125** Œuvrer à l'amélioration et à l'accélération de l'action législative afin qu'elle ait un impact positif sur la vie quotidienne du citoyen, à travers :

*- Le fondement des textes juridiques et réglementaires sur la base d'une confiance préalable dans le citoyen, et non sur la base de la mauvaise foi ;*

*- L'élaboration des lois accompagnées de leurs textes d'application afin qu'elles puissent être appliquées directement lors de leur publication au Bulletin Officiel ;*

*- L'établissement de procédures et de délais pour certaines lois d'urgence afin de répondre à des circonstances imprévues qui ne supportent pas de retard ;*

*- La simplification de la lisibilité et l'applicabilité des lois, tout en restreignant le pouvoir discrétionnaire de l'élément humain dans leur application.*





# Le chantier de l'amélioration de la gouvernance et de la qualité des services publics



Le Maroc a connu une nouvelle génération de politiques publiques et sectorielles, lancées principalement avec l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Cependant, la dernière décennie a été caractérisée par une baisse des taux de croissance à des niveaux qui ne sont pas à la hauteur des ambitions du Maroc de parvenir à un développement durable et de créer une prospérité sociale. En plus de son incapacité à créer suffisamment d'opportunités d'emploi pour absorber les énergies humaines exponentielles qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

La crise du Covid-19 a également démontré les limites de ces politiques pour préserver les acquis nationaux en termes de réduction de la pauvreté et de la précarité. Cette limitation est due, en partie, à un problème structurel des politiques publiques, qui se traduit par la faiblesse de la coordination entre les secteurs à toutes les étapes de préparation, d'application et de suivi des politiques publiques basées principalement sur une logique verticale de la dernière décennie.

À cet égard, le Parti de l'Istiqlal s'engage, dans la période à venir, à adopter de nouvelles approches en matière de politiques publiques, à œuvrer à la modernisation de l'administration et de la Fonction publique par des mesures importantes, et à doter le secteur public des compétences nécessaires pour instaurer une nouvelle génération de réformes et de politiques publiques.

Ces chantiers structurants visent des domaines vitaux tels que la transition numérique, la préservation de l'eau, des ressources naturelles et des valeurs du pays, son patrimoine culturel et immatériel, le tout à travers une méthodologie renouvelée qui fait de la régionalisation avancée un cadre de base de la gestion des affaires publiques et les moyens humains et matériels y afférent.

Sur la base de ces ambitions, le Parti de l'Istiqlal s'engage à œuvrer sur les axes horizontaux suivants :

## A- Une gouvernance efficace du secteur public

- 126** Adoption d'une conception globale, territoriale et spatiale des dépenses publiques, dans le cadre de programmes contractuels avec les pouvoirs publics pour ouvrir la voie à l'élaboration de programmes multidimensionnels facilitant la convergence des politiques publiques ;
- 127** Convertir la plupart des licences des différents secteurs et activités en cahiers des charges transparents et ouverts pour tous ;
- 128** Réformer le système de nomination aux postes à responsabilité dans la Fonction publique en priorisant la gestion et l'évaluation des compétences afin d'améliorer l'attractivité de la responsabilité publique ;
- 129** Œuvrer à une réforme harmonieuse de l'Administration publique, basée sur la simplification, le rapprochement du service des usagers, la numérisation, la clarté, la définition des responsabilités et l'efficacité ;
- 130** Parachever l'activation de la charte de réforme de la justice pour consolider l'efficacité et la sécurité judiciaires au profit des citoyennes, des citoyens et des acteurs économiques et sociaux ;
- 131** Développer des mécanismes et des centres de médiation et d'arbitrage pour résoudre les différends et renforcer le recours aux peines alternatives avec une dimension citoyenne.

## B - Gestion juste et responsable de la ressource « eau » et accélération de la transition environnementale

- 132** Poursuivre le plan de développement des énergies renouvelables qui permettra à notre pays de produire 52% de ses besoins en électricité à l'horizon 2030, et accélérer le programme d'efficacité énergétique au niveau de l'industrie, des transports et du bâtiment ;
- 133** Elaborer le plan national de l'eau et fixer les délais de réalisation afin d'assurer la mobilité au niveau de l'offre hydrique, diversifier l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation et assurer la sécurité de l'eau ;
- 134** Elaborer des contrats-programmes régionaux dans le but de promouvoir l'économie verte, préserver l'environnement, la diversité écologique, créer des opportunités d'emplois verts, développer une économie circulaire, avec une consommation responsable des ressources naturelles, ainsi que s'adapter aux changements climatiques et définir les engagements de notre pays au niveau territorial dans le domaine de la lutte contre les effets des changements climatiques ;
- 135** Restructurer le système de gouvernance de l'eau afin d'améliorer l'efficacité et la cohésion entre les programmes et les acteurs dans la perspective de l'approvisionnement et la répartition équitable des ressources en eau entre les régions et au sein de chaque région, en s'attachant à la mise en place parfaite de la stratégie nationale de l'eau avec ses quatre volets : construction de barrages ; dessalement d'eau de mer ; traiter les eaux usées et pluviales, puis améliorer le rendement des canaux d'irrigation et de distribution d'eau potable ;

Accélérer la légalisation et l'ouverture du champ de la production d'énergie renouvelable tout en permettant aux opérateurs économiques et aux familles d'en bénéficier ;

Diffuser et soutenir la gestion responsable des déchets tout en les valorisant dans la plupart des villes et villages, en veillant à protéger l'environnement de la pollution, et en réhabilitant et usant d'équité à l'égard des travailleurs dans ce domaine par l'organisation de leurs professions au sein d'associations et d'auto-entrepreneurs, et en leur permettant d'avoir une couverture

## C. Une attention particulière à la recherche scientifique, une implication volontaire dans la révolution technologique et une mise à profit des opportunités de la transition numérique

Dans le cadre de l'engagement volontaire dans la révolution technologique, l'utilisation optimale du boom technologique et son intégration dans les plans nationaux de développement, la relance économique, le développement des programmes d'éducation et de formation, l'économie de la connaissance et la modernisation de la gestion sont devenus indissociables du progrès des pays et la prospérité de leurs économies. Le Parti de l'Istiqlal, en appréciant les avancées importantes que notre pays a enregistrées dans ce domaine, souligne que le Maroc n'a pas encore épuisé tous les avantages et potentiels de la richesse technologique, et que beaucoup de travail l'attend encore pour réaliser les ambitions souhaitées et sa poursuite de l'intégration des technologies modernes et de la transition numérique dans les divers domaines, notamment économiques.

L'accélération technologique modifie, aujourd'hui, les modèles économiques classiques, les taux de croissance ainsi que la nature et le marché du travail. Ces mutations technologiques créent de nouveaux défis et de réelles opportunités de développement. L'implication du Maroc dans ces révolutions est confrontée à deux défis principaux : (1) éviter les effets négatifs de cette transformation technologique tels que les risques de services numériques non régulés, l'obsolescence des emplois liés aux services et secteurs vitaux, et la sécurité numérique; (2) Saisir les opportunités disponibles en termes d'accueil et de développement de nouvelles professions dans le cadre du nouveau système technologique mondial, améliorer la compétitivité de l'économie nationale, et accompagner la réforme de l'administration et l'intégration économique, sociale et financière des citoyens.

Ces transformations technologiques représentent une opportunité sans précédent pour le développement durable, à condition que les politiques publiques la suivent pour éviter de reproduire de nouvelles inégalités sociales et spatiales, la place du citoyen étant au centre des nouvelles mutations technologiques et le principal enjeu du développement humain durable.

De ce point de vue, la numérisation de la société marocaine doit favoriser l'intégration économique et sociale, et renforcer la transparence entre le citoyen d'une part, l'entreprise et l'administration d'autre part. Dans ce contexte, nous proposons l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale qui permet à notre pays d'accompagner et d'interagir avec les transformations technologiques en réalisant l'inclusion numérique.

Réaliser l'inclusion numérique nécessite essentiellement de permettre à toutes les catégories de la société d'utiliser la technologie moderne avec des programmes et des contenus d'application appropriés pour surmonter les obstacles à l'accès de tous aux services publics numériques, et créer des plateformes numériques participatives au service des acteurs de l'économie solidaire, tels que les artisans, les coopératives et les associations, et élargir la base de bénéficiaires de services financiers à travers :

- 138** La mise en place d'un programme de lutte contre l'analphabétisme numérique, la généralisation de la formation numérique, dès le primaire, et à la qualification de plus de 200.000 jeunes (hommes et femmes) dans le domaine de la programmation et de la transition numérique ;
- 139** Promouvoir les transactions d'argent par le téléphone mobile et encourager l'adoption des paiements mobiles à travers des incitations fiscales pour les petits commerçants et exhorter le gouvernement à les utiliser pour fournir un soutien social ;
- 140** Offrir une couverture numérique rapide et complète qui permet à tous les citoyens d'accéder et de bénéficier des services et plateformes numériques ;
- 141** La numérisation des services publics au niveau de l'Administration, des établissements publics et des collectivités territoriales, ainsi que la circulation des données entre les différentes administrations (open data). Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à l'authentification de tous les documents publics au moyen d'une signature électronique et à la numérisation de toutes les transactions, documents contractuels, notariés et juridiques (signature et date) ;
- 142** Développer une infrastructure numérique pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, soutenir l'innovation et assurer la souveraineté technologique, à travers la mise en place d'un réseau Internet avancé, la vulgarisation de l'identité numérique nationale, et la création d'une plateforme de données, au profit de tous les citoyens, qui fournit toutes les données émises par les institutions publiques.

## Chantier du renforcement du système de valeurs et de l'esprit d'appartenance à la Patrie



La question culturelle, des valeurs et de l'identité occupe une place importante dans la pensée istiqlalienne depuis la genèse du parti. Le Parti de l'Istiqlal considère que le renforcement de l'identité nationale et de l'esprit d'appartenance à la patrie constitue l'un des piliers importants de son projet sociétal, et le développement global ne peut se faire sans un développement culturel interagissant avec son environnement, enraciné dans ses origines, capable de propulser le Marocain en libérant ses potentialités abreuvées de son identité nationale.

Du point de vue du Parti de l'Istiqlal, la responsabilité de s'occuper de la culture et de veiller soigneusement sur ses affaires doit être du ressort du secteur public. Cependant, cela n'exclut pas la communauté politique et la société civile d'une part de responsabilité ; il ne s'agit pas non plus d'exclure le secteur privé des préoccupations culturelles.

Des perspectives prometteuses s'ouvrent pour l'action culturelle dans le domaine de l'investissement et de la production de richesses. À cet égard, il y a lieu de souligner que la culture constitue une source importante de production de richesses, de création d'emplois dans de nombreux domaines et est un contributeur essentiel à la réalisation d'un développement global. Partant de cette vision, le Parti de l'Istiqlal abordera les échéances à venir avec des mesures importantes pour faire avancer l'action culturelle nationale, à travers :





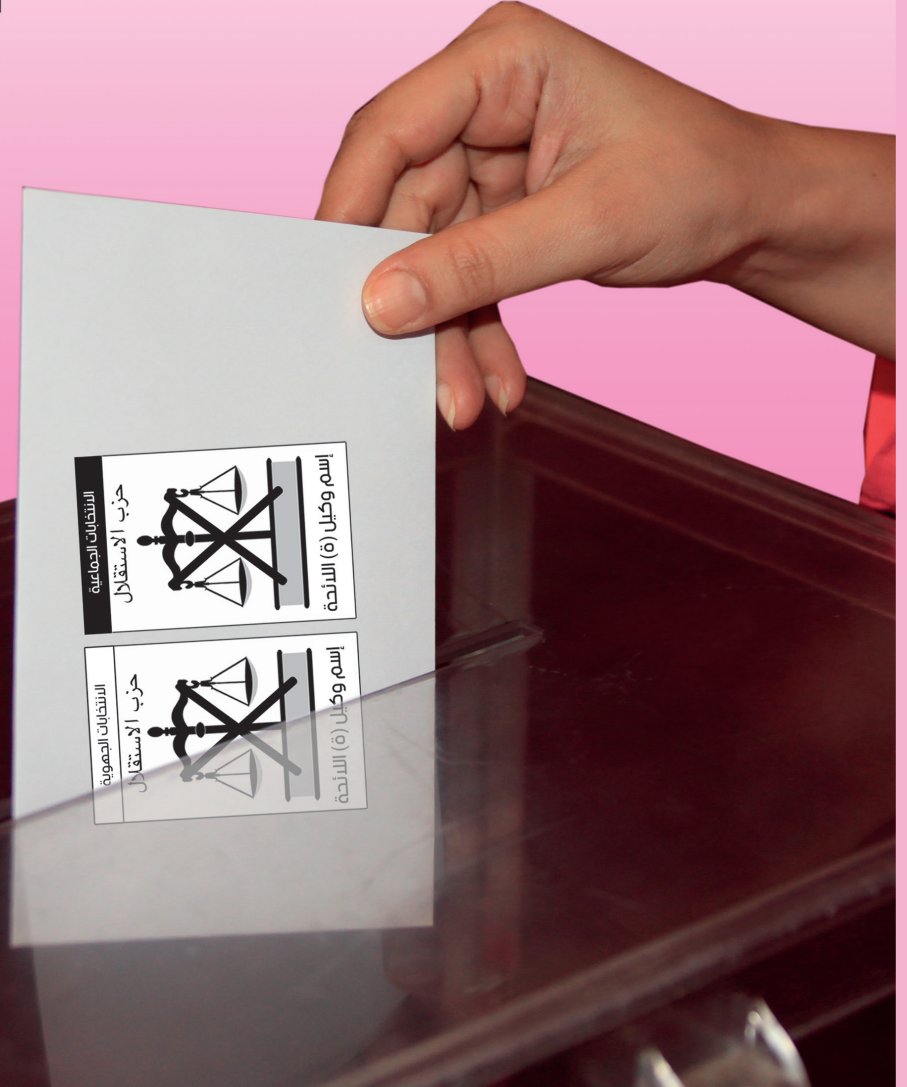
- 143** Création d'une stratégie nationale qui accueille l'humanisme marocain dans ses affluents divers, homogènes et intégrés : arabe, amazigh, africain et méditerranéen, l'objectif étant de fortifier l'identité et l'unité nationales, de renforcer les liens d'appartenance à la Patrie et d'ancrer l'esprit de citoyenneté dans le cadre de la diversité culturelle et du pluralisme linguistique, et de protéger la société contre les conflits tribaux et les discours qui divisent ainsi que de certaines tentatives désespérées ciblant les constantes et les valeurs de la nation marocaine ;
- 144** Réforme institutionnelle du secteur culturel avec la modernisation des mécanismes et critères d'accompagnement et de promotion du produit culturel marocain (soutien au livre, cinéma, chanson marocaine, théâtre, festivals...) ;
- 145** La mise en œuvre effective de la langue amazighe comme langue officielle du Royaume, et l'action pour la compilation et la codification des différentes expressions de sa culture, y compris la promotion de sa créativité artistique ;
- 146** Elaborer une stratégie nationale de développement de l'industrie culturelle au Maroc dans ses différents domaines créatifs ;
- 147** Cœuvrer à la valorisation du statut de la langue arabe et au renouvellement de ses méthodes d'apprentissage dans le cadre d'un futur projet aux dimensions culturelles et scientifiques contemporaines, et à l'ouverture à plus d'une langue étrangère ;
- 148** Agir pour la présence du livre et sa participation dans des manifestations culturelles générales à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc ;
- 149** Relancer le concept du « Prix de mérite » annuel pour contribuer à la consolidation de la valeur de la reconnaissance de la culture nationale et à la sensibilisation des générations à sa continuité ;
- 150** Création d'un observatoire scientifique pour développer la recherche et la documentation dans le domaine du patrimoine musical marocain ;
- 151** Développer les métiers de la musique et encourager les investissements dans ceux-ci pour créer des opportunités d'emploi qui revitaliseraient le secteur de la musique ;
- 152** Développer une stratégie de formation et de formation continue en arts de la scène ;
- 153** Agir pour l'avancement du domaine cinématographique, à travers :
- *La valorisation des contenus cinématographiques par l'ouverture des réalisateurs et producteurs à la création littéraire marocaine, avec les exigences du progrès artistique, esthétique et technologique ;*
  - *Promotion du film en recherchant des marchés internes (salles de cinéma, plateformes numériques nationales...) et des marchés externes (festivals internationaux, plateformes de distribution internationales...), y compris les établissements d'enseignement et les espaces culturels et promotionnels de manière à vulgariser l'éducation cinématographique auprès des jeunes générations ;*
  - *Intensifier l'intérêt pour les salles de cinéma avec ce que certaines d'entre elles requièrent en restauration, en équipement et en numérisation avec leur ouverture à différentes activités culturelles artistiques, outre la projection de bandes cinématographiques ;*
  - *Accorder de l'importance à la formation aux différents métiers du cinéma à travers une vision holistique (culturelle, artistique et de compétence) ;*
- 154** Création et développement de musées numériques (nationaux, régionaux et locaux compatibles avec les spécificités régionales et avec les possibilités offertes par les villes intelligentes et la culture urbaine).



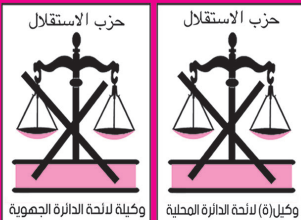
# Parti de l'Istiqlal

Scrutin du 8 septembre 2021

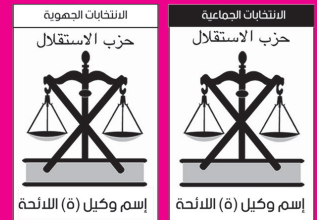
## L'Équité maintenant



Elections des membres  
de la Chambre des Représentants



Elections communales  
et régionales



### Votez pour la Balance

Symbole  
du Parti de l'Istiqlal